

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 651

30 mars 2006

### SOMMAIRE

Agence Immobilière Jean-Paul Lehnen, S.à r.l., Eitelbruck. ....	31222	Fedimmo S.A., Weiswampach .....	31232
Amarlux, S.à r.l. T & T, Agence Maritime Luxembourg, Godbrange .....	31217	Fides (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	31210
AP Holdings B.V., Luxembourg Branch, Luxembourg .....	31208	Fiduciaire Comptable Luxconcept, S.à r.l., Frisange .....	31239
Armand Stranen, S.à r.l., Troisvierges. ....	31216	Fiduciaire Iberlux, S.à r.l., Frisange .....	31221
Armand Stranen, S.à r.l., Troisvierges. ....	31216	Green Alpha, S.à r.l., Luxembourg .....	31211
Avaya Belgium, Sprl, Succursale de Luxembourg, Luxembourg .....	31212	Green Alpha, S.à r.l., Luxembourg .....	31211
Azure, S.à r.l., Luxembourg .....	31219	Huislux Investments S.A., Remich .....	31209
Bois-Matériaux Willy Putz, S.à r.l., Schieren. ....	31222	Indigo, S.à r.l., Luxembourg .....	31219
C.B. Investments S.A. ....	31203	Jiang Nan, S.à r.l., Bettembourg .....	31201
Carmine, S.à r.l., Luxembourg .....	31219	Luxconsulting, S.à r.l., Altrier .....	31222
CEREP Investment F, S.à r.l., Luxembourg. ....	31212	Mobileo S.A., Luxembourg .....	31233
CEREP Investment G, S.à r.l., Luxembourg .....	31244	Ray Investment, S.à r.l., Luxembourg .....	31220
CEREP Investment H, S.à r.l., Luxembourg .....	31240	Real Properties Capital S.A., Remich. ....	31248
CEREP Investment I, S.à r.l., Luxembourg .....	31228	SOFINO, Société Financière du Nord S.A.H., Luxembourg .....	31220
Comptoir Foncier Invest Benelux S.A., Luxembourg .....	31211	SOFINO, Société Financière du Nord S.A.H., Luxembourg .....	31221
Cupidon S.A., Luxembourg. ....	31210	Valeres Konstruktioun S.A., Contern. ....	31217
Delfood-Welvaart S.A., Strassen .....	31209	Whitefriars International S.A., Remich .....	31208
DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., Luxembourg .....	31222	Zenta Electronics S.A., Liefrange .....	31202
Elix S.A., Dudelange. ....	31218	Zenta Electronics S.A., Liefrange .....	31202
Elix S.A., Dudelange. ....	31219	Zenta Electronics S.A., Liefrange .....	31202
Embry-Riddle Aeronautical University Society Luxembourg, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette .....	31203	Zenta Electronics S.A., Liefrange .....	31202

#### JIANG NAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 35, route de Mondorf.  
R. C. Luxembourg B 45.127.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001360.3/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

**ZENTA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hordaechen.  
R. C. Luxembourg B 107.362.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 19 décembre 2005.

Signature.

(904002.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

---

**ZENTA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hordaechen.  
R. C. Luxembourg B 107.362.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 19 décembre 2005.

Signature.

(904003.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

---

**ZENTA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hordaechen.  
R. C. Luxembourg B 107.362.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 19 décembre 2005.

Signature.

(904004.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

---

**ZENTA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hordaechen.  
R. C. Luxembourg B 107.362.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 19 décembre 2005.

Signature.

(904005.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

---

**ZENTA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hordaechen.  
R. C. Luxembourg B 107.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 19 décembre 2005.

Signature.

(904006.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

---

**ZENTA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9665 Liefrange, 7, rue Hordaechen.  
R. C. Luxembourg B 107.362.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2005, réf. DSO-BL00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liefrange, le 19 décembre 2005.

Signature.

(904007.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2005.

---

**CB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. DISI S.A.).**

R. C. Luxembourg B 90.200.

Sous toutes réserves, nous confirmons la dénonciation du siège de la société C.B. INVESTMENTS S.A. (anciennement: DISI S.A.), R.C. Luxembourg B 90.200.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

G. Bouneou.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039580.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**EMBRY-RIDDLE AERONAUTICAL UNIVERSITY SOCIETY LUXEMBOURG, A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif.**

Registered office: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 835.

**Chapter I.- Name, Registered Office, Purpose, Members**

**Art. 1.** The name of the non-profit organization shall be EMBRY-RIDDLE AERONAUTICAL UNIVERSITY SOCIETY LUXEMBOURG, hereafter the «Organization».

The registered office is established in Esch-sur-Alzette. The address is set at L-4221. Such address may be transferred by a resolution of the Board of Directors.

The Organization is established for an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the Organization is to organize, promote and administer activities in support of Embry-Riddle Aeronautical University programs in Luxembourg, as well as in Europe.

In addition, the object of the Organization is to support teaching and research at an academic level.

The Organization shall take all necessary measures to protect its rights and to make transactions related to movable and immovable assets in order to foster, directly or indirectly, its social purpose.

It shall endeavour to establish links with educational, training and research institutes in Europe.

**Art. 3.** The Organization is composed of effective (voting) and adherent (non-voting) members. The minimum number of effective members is three (3).

Founding members, being effective members, are the undersigned.

Adherent members are any persons accepted to adherent membership by a decision of the Board of Directors.

The act of admission of a new member constitutes the member's adhesion to the Organization's Articles, amendments thereto as well as any internal regulations.

Both effective and adherent members are free to resign at any time from the Organization by simple letter of resignation sent to the Board of Directors.

The list of the members will be filed with the Register of Commerce and Companies within a month of the publication of the Articles of Incorporation. The list will be updated every year with a mention of the changes.

**Art. 4.** Members will lose their membership rights in the following circumstances:

- resignation by simple letter sent to the Board of Directors. The resignation will take effect as of the end of the financial year in which the resignation is notified;

- upon decease, incapacity or insolvency of a member being an individual;

- upon voluntary or forced dissolution or liquidation of a member being a legal person;

- the non-payment of the annual effective membership fee;

- upon suspension or expulsion voted at any time by the Board of Directors.

**Chapter II.- Board of Directors**

**Art. 5.** A Board of Directors (the «Board») shall manage and represent the Organization. The minimum number of the Directors to serve on the Board shall be three (3).

The Board positions will be occupied as follows:

- President: Chancellor of the ERAU Extended Campus;

- Vice-President: ERAU Provost;

- Vice President: a resident of Luxembourg with a close affiliation to ERAU;

- Secretary: an alumnus of ERAU; active and interested in the University's Luxembourg and European activities;

- Treasurer: ERAU Chief Financial Officer.

Directors are elected for a term of two (2) years by the General meeting amongst the effective members of the Organization. They can be re-elected. They are revocable at any time by vote at the General meeting.

In case a Director's position becomes vacant due to resignation, revocation, death or any other reason, the remaining Directors shall elect a person of their choice to fill such vacancy until the next General meeting, which shall provide for a final replacement being understood that if the ERAU Chancellor's, Provost's or Chief Financial Officer's position becomes vacant due to such a reason, this position will be filled by the person assuming that position at ERAU. The powers of the replacing Director shall finish with the term of the mandate of the Director whose position became vacant.

**Art. 6.** The Board shall meet whenever the interests of the Organization justify it, but at least once a year. It shall be convened by the President or any two other members of the Board at a location, date and time to be indicated in the notice sent at least ten days before the meeting.

The meetings of the Board of Directors shall be chaired by the President or, in his absence, by the Vice-President, or in their absence, by the eldest member of the Board.

The Board shall validly deliberate only if a majority of members are present or represented.

Directors who cannot attend the meeting may give proxy (by letter, fax or other written means of communication) to another Director to vote on their behalf at the meeting. A Director can only represent one other Director.

Proxies are only valid for one meeting.

Decisions shall be taken at a majority of the votes.

The President of the meeting shall have a casting vote in case of a tie in the voting.

All decisions of the Board shall be initialled and the minutes shall be signed by the President and the Secretary or, in case of absence, by another Director.

**Art. 7.** The Board shall have the most extensive powers to manage the Organization and to dispose of its assets within the scope of the purpose of the Organization.

The Board shall have the power of decision for all agreements to be signed with natural or legal persons.

The Board shall also resolve to accept any new effective member, determine the remuneration of the administrative staff, manage the assets of the Organization, enter into loan agreements, present the draft budget to the General meeting, draft the accounts at the close of the financial year before such accounts are transmitted to the General Meeting for approval. The Board shall also determine the annual work schedule of the Organization.

The Board fixes the annual effective membership fee which may not exceed EUR 100.-.

Each effective member shall pay the annual fee, which is payable, unless provided otherwise, in advance, in the first month of the membership or of the financial year.

Fees may vary per class of membership. In addition, different fees may be due in each class of members on the basis of such attributes and criteria as the General Meeting may adopt from time to time.

In the performance of their functions, the Directors shall not be held personally liable towards third parties. They shall, however, be liable towards the Organization for the performance of their duties under their mandate.

The Board may delegate the daily management of the Organization to one or several appointed persons who will report to the Board at its next meeting.

The Organization shall be validly bound in all matters by the joint signatures of any two Directors, one being the signature of the President or the Vice-President and of another director, being for financial matters the signature of the Treasurer, or by the joint or individual signature(s) of the Director(s) or third part(y) (ies) mandated for these purposes by the Board, who will not need to justify their authority towards third parties.

All judicial actions, whether as a plaintiff or as a defendant, will be conducted by the Board represented by the President or a Director appointed by him for that purpose.

**Art. 8.** The Directors shall be:

Messrs:

- Dr. Dennis Grotrian, Sangerhofstr. 7, D-66909 Henschtal, President;
- Lucien Schummer, 6, rue des Ires, L-6451 Echternach, Vice-President;
- Stephen Gilbert, Oberstr. 11, D-56290 Heyweiler, Treasurer;
- Romain Gaasch, 51, rue du château, L-6961 Senningen, Secretary.

### Chapter III.- General Meeting

**Art. 9.** The financial year shall commence on July 1st of each year and shall end on June 30th of each year. Exceptionally, the first financial year shall commence on the date the present Articles are signed and shall end on June 30th, 2005.

A General meeting shall be held at least once a year. The notice to the Meeting shall indicate the Agenda of such Meeting.

The General meeting may be convened by the Board, on its own initiative, or at the request of at least one fifth of the effective members of the Organization.

Notices shall be made at least two weeks prior to the General meeting by individual letter sent to each member of the Organization.

Each member may appoint (by letter, telegram or other written means of communication) another member or a person who is not a member of the Organization to represent him at the General meeting.

Each effective member has one vote unless and until the General Assembly determines otherwise in an Internal Regulation.

The voting right shall be suspended until the member has paid up his annual fee.

The General meeting hears the management report of the Board. The accounts of the Organization are audited by a Chartered-Accountant appointed by the General meeting. The General meeting grants discharge to the Directors and the Chartered-Accountant. It approves the year accounts, approves the budget for the following financial year and, if appropriate, appoints Directors.

Except in cases ruled by law or the articles of Organization the decisions will be made by simple majority.

The resolutions adopted by the General meeting shall be communicated to all the members of the Organization by circular letter within fifteen days from the date of the General meeting.

Internal regulations may be presented by the Board to the General meeting.

The General meeting may amend such regulations by a simple majority.

#### Chapter IV.- Financial Organization

**Art. 10.** The income of the Organization shall consist of:

- subsidies and donations granted by public, international or private bodies;
- annual membership fees;
- potential donations and bequests;
- tuition for training courses.

#### Chapter V.- Amendments to the Articles of Incorporation

**Art. 11.** The Articles may be amended by a resolution of the General meeting provided the item is indicated in the agenda and at least a two-thirds majority of members is present or represented. Such resolution must be adopted by a two-thirds majority.

If two-thirds of the members are not present or represented at this first meeting, a second meeting may be convened and shall validly deliberate regardless of the portion of the members presented or represented. Nevertheless, in that case, the resolution shall be ratified by the civil court.

If the amendments are relating to the purpose of the Organization, the rules are the following:

- the second meeting shall only validly deliberate if at least half of the members are present or represented;
- the resolution must at both meetings be voted by at least seventy-five percent of the votes;
- if at the second meeting, two thirds of the members are not present or represented, the resolution shall be ratified by the civil court.

Any such amendment shall be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations within a month.

#### Chapter VI.- Dissolution

**Art. 12.** The dissolution may be decided by the General meeting provided at least a two-thirds of the members are present or represented at this meeting. If this condition is not fulfilled, a second meeting may be convened and shall validly deliberate regardless of the number of the members presented or represented.

Such resolution must be adopted by a two-thirds majority of the members of the meeting.

If the dissolution is decided by a meeting which does not count at least two thirds of the present or represented members, the resolution shall be ratified by the civil court.

The General meeting deciding the dissolution will also appoint one or several liquidator(s) in charge of the liquidation of the Organization and allocate the balance of the assets.

Failing for the meeting to decide upon the allocation, the liquidator(s) will allocate the assets in a way as close as possible to the purpose of the Organization.

#### Chapter VII.- Other Provisions

**Art. 13.** Anything not explicitly prescribed in the present Articles of Incorporation is governed by the Luxembourg law of 21st April 1928, as amended.

The present deed is worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French version, the English version prevails.

#### Suit la traduction en français de la refonte des statuts:

#### Chapitre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet social, Membres

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association sans but lucratif prend la dénomination de EMBRY-RIDDLE AERONAUTICAL UNIVERSITY SOCIETY LUXEMBOURG, ci-après: L'«Association».

Son siège est établi au Technoport Schlassgoart, 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur- Alzette.

Cette adresse peut être modifiée par une décision du Conseil d'Administration.

L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** L'Association a pour objet:

L'organisation, la promotion et l'administration d'activités de support aux programmes de l'EMBRY-RIDDLE AERONAUTICAL UNIVERSITY à Luxembourg et en Europe. L'objet vise plus précisément le support de l'enseignement académique et de la recherche.

L'Association prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et accomplir toutes opérations mobilières et immobilières destinées à favoriser directement au indirectement son objet social.

Du reste, elle s'efforcera d'établir des liens avec d'autres institutions d'enseignement, de formation et de recherche en Europe.

**Art. 3.** L'Association est composée de membres effectifs (avec droit de vote) et adhérents (sans droit de vote). Le nombre minimum de membres effectifs est fixé à trois (3).

Sont membres fondateurs, appelés aussi membres effectifs, les soussignés au présent acte.

Sont membres adhérents, toutes les personnes admises en tant que membres adhérents par décision du Conseil d'Administration.

L'acte d'admission d'un nouveau membre est constitué par l'acceptation et l'adhésion aux statuts de l'Association, de leurs amendements ainsi que de règlements intérieurs éventuels.

Les membres effectifs et les membres adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'Association en adressant par écrit leur démission au Conseil d'administration.

La liste par ordre alphabétique des membres de l'Association sera déposée au registre de commerce et des sociétés dans le mois de la publication des statuts. Elle sera complétée, chaque année, par l'indication par ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres.

**Art. 4.** La qualité de membre de l'Association se perd par:

- la démission volontaire par déclaration écrite au Conseil d'administration du membre. La démission prendra effet à la fin de l'exercice social;
- le décès, l'incapacité ou l'insolvabilité d'un membre personne physique;
- la dissolution volontaire ou forcée ou la liquidation d'une personne morale, le non-paiement la cotisation annuelle;
- l'exclusion ou la suspension survenant suite à un vote à la majorité simple du Conseil d'administration.

### **Chapitre II.- Conseil d'administration**

**Art. 5.** L'Association est administrée et représentée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins.

Le Conseil d'administration sera composé des membres suivants:

- Président: Chancellor d'ERAU Extended Campus;
- Vice-Président: Provost d'ERAU;
- Vice-Président, un résident du Grand-Duché de Luxembourg ayant des liens étroits avec ERAU;
- Secrétaire: un alumni d'ERAU, actif et ayant des intérêts dans les activités de l'Université de Luxembourg et européennes;
- Trésorier: Chief Financial Officer d'ERAU.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour deux (2) ans par l'Assemblée générale parmi les membres (effectifs) Ils sont rééligibles Ils sont révocables à tout moment par l'Assemblée générale.

En cas de démission, révocation, décès ou vacance pour tout autre raison d'un Administrateur, il sera pourvu à son remplacement par cooptation par les membres du Conseil d'administration restants étant entendu que si c'est la fonction du Chancellor, du Provost ou du Chief Financial Officer d'ERAU qui devient vacante pour une de ces raisons, le poste sera pourvu par la personne occupant cette fonction auprès d'ERAU Il sera procédé au remplacement définitif par l'Assemblée générale lors de sa prochaine réunion. Les pouvoirs des membres ainsi élus en remplacement prennent fin au moment où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

**Art. 6.** Le Conseil, d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, et au moins une fois par an, sur convocation de son Président ou de deux de ses membres, au lieu, date et heures indiqués dans l'avis de convocation adressé au moins dix jours avant la réunion.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, ou à son défaut par un Vice-Président au, à défaut par le doyen d'âge des administrateurs présents.

Le Conseil, d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs absents peuvent donner mandat (par lettre, télécopie ou tout autre moyen de communication écrit) à un autre administrateur pour les représenter aux délibérations du Conseil d'administration, un même membre du Conseil ne pouvant représenter qu'un seul autre administrateur.

Le mandat n'est valable que pour une seule réunion.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

En cas de partage de voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par celui qui préside et le Secrétaire, ou en cas d'absence un autre administrateur.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'Association et pour effectuer tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a pouvoir de décision sur toutes conventions à passer avec des personnes physiques ou morales, décide de l'admission de nouveaux membres (effectifs), fixe la rémunération du personnel administratif, gère les biens de l'Association, contracte tous emprunts, acquiert du patrimoine, accepte toutes forme de subsides, présente à l'Assemblée générale le projet de budget, arrête les comptes en fin d'exercice avant leur transmission à l'Assemblée générale pour approbation Il détermine le programme de travail annuel de l'Association.

Il fixe le montant de la cotisation annuelle qui ne peut dépasser EUR 100,-.

Chaque membre paiera sa cotisation annuelle, payable à l'avance, à moins qu'il n'en soit décidé autrement, au cours du premier mois de son admission à l'Association ou de l'exercice social.

Le droit de vote est suspendu en cas de non paiement de la cotisation.

Les cotisations peuvent varier selon la catégorie de membre. Par ailleurs, des cotisations différentes peuvent être dues dans chaque catégorie de membres sur base de qualités et de critères que le Conseil d'administration peut adopter régulièrement.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs ne seront pas personnellement responsables vis-à-vis de tiers Ils seront néanmoins responsables envers l'Association de l'exécution de leurs obligations découlant de leur mandat.

Le Conseil d'administration peut confier la gestion journalière de l'Association à une ou plusieurs personnes déterminées qui rendront compte de leur activité au Conseil d'administration.

L'Association est valablement représentée dans tous actes par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle du Président ou du Vice-Président et d'un autre administrateur, celle-ci étant en particulier celle du Trésorier pour tous les documents financiers, ou par la signature conjointe ou individuelle des administrateurs ou tiers qui auront été délégués à cet effet par le Conseil d'administration, lesquels n'auront pas à justifier de leur pouvoir à l'égard des tiers.

Les actions judiciaires, tant à titre de demandeur qu'à titre de défendeur, seront menées par le Conseil d'administration, représenté par le Président ou un administrateur désigné à cet effet par celui-ci.

**Art. 8.** Le premier Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Dr. Dennis Grotrian, Sangerhofstr., 7, D-66909 Henschtal, Président;
- Lucien Schummer, 6, rue des Ires, L-6451 Echternach, Vice-Président;
- Stephen Gilbert, Oberstr., 11, D-56290 Heyweiler, Trésorier;
- Romain Gaasch, 51, rue du château, L-6961 Senningen, Secrétaire précités.

### Chapitre III.- Assemblée Générale

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin. Exceptionnellement, elle commencera à la signature des présents statuts et se terminera le 30 juin 2005.

Les membres de l'Association se réunissent en Assemblée générale au moins une fois par an.

L'avis de convocation indiquera l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'Assemblée générale peut être convoquée par le Conseil d'administration, soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un cinquième au moins des membres de l'Association.

Les convocations sont faites au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle adressée aux membres de l'Association.

Chaque membre peut donner mandat (par lettre, télécopie ou tout autre moyen de communication écrit) à un autre membre ou à une personne qui n'est pas membre de l'Association pour le représenter à une Assemblée générale.

Chaque membre aura une seule voix, à moins que et jusqu'au moment où l'Assemblée générale déterminera un système de vote dans un règlement intérieur.

Le droit de vote sera suspendu jusqu'au paiement de la cotisation par le membre.

L'Assemblée Générale entend le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'Association. Les comptes de l'Association sont révisés par un expert-comptable désigné par l'Assemblée générale. Elle vote la décharge des administrateurs et de l'expert comptable, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit, s'il y a lieu, à l'élection des membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statue à la majorité simple sauf disposition contraire de la loi ou des statuts.

Les résolutions prises par l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance de tous les membres de l'Association par des lettres circulaires dans un délai de quinze jours suivant la tenue de l'Assemblée générale.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par l'Assemblée générale statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

### Chapitre IV.- Organisation financière

**Art. 10.** Les ressources de l'Association comprennent:

- les subventions et dotations qui pourront être accordées par tous organismes publics;
- internationaux au privés;
- les cotisations annuelles;
- les dons et legs éventuels;
- les minervals.

### Chapitre V.- Modifications des statuts

**Art. 11.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

### Chapitre VI.- Liquidation

**Art. 12.** L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

La décision de l'Assemblée générale prononçant la dissolution désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera l'affectation de biens de l'Association.

A défaut par l'Assemblée générale de statuer sur l'affectation des biens, les liquidateurs donneront aux biens une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'Association a été constituée.

### Chapitre VII.- Dispositions diverses

**Art. 13.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi 21 avril 1928 telle que modifiée et à ses modifications ultérieures.

Le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

*Pour EMBRY-RIDDLE AERONAUTICAL UNIVERSITY*

M.A. Smith / E.B. Weekes / J.P. Johnson

*Chancellor (Extended Campus) / Vice President - Chief Financial Officer / Interim President and Provost*

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07502. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003541.3//316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

### AP HOLDINGS B.V., LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 109.242.

#### OUVERTURE DE SUCCURSALE

*Extrait*

Par résolution écrite en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, le conseil de gérance de la société AP HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Teleport Boulevard 140, 1043EJ Amsterdam, Pays-Bas (la Société), enregistrée auprès du Registre «Kamer van Koophandel en Fabrieken voor Amsterdam» sous le numéro 34 22 31 63, a décidé la création d'une succursale au Luxembourg, dont l'activité est celle d'une société holding relative à des participations mexicaines.

Le Conseil de Gérance est composé de Mme Eleonora Jongsma, née le 10 mars 1967 à Schagen (Pays-Bas), dont l'adresse est 3<sup>e</sup> Schinkelstraat 40, 1075 TM, Amsterdam, Pays-Bas, en tant que Gérant A, la société ING MANAGEMENT (NEDERLAND) B.V., dont le siège social est Teleport Boulevard 140, 1043EJ, Amsterdam, Pays-Bas, en tant que Gérant A, et M. Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Le Conseil de Gérance a de plus décidé ce même jour de nommer M. Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que représentant permanent de la Succursale pour une période indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AP HOLDINGS B.V., LUXEMBOURG BRANCH*

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062161.3/2460/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2005.

### WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 26, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 73.912.

Suite à la nomination de la société HUISLUX INVESTMENTS S.A. en remplacement de la société ESPADA S.A., démissionnaire, par décision du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2005, nous vous prions de procéder à l'enregistrement de cette nomination:

A Inscire:

Démission de ESPADA S.A. en qualité d'administrateur.

Nomination en remplacement de HUISLUX INVESTMENTS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01138. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001346.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

**DELFOOD-WELVAART, Société Anonyme.**

Siège social: B-6061 Montignies-sur-Sambre, 84, rue de l'Espérance.

Adresse de la succursale: L-8001 Strassen, 9, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 109.204.

**OUVERTURE DE SUCCURSALE***Annexe du 7 juillet 2005 au procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 août 2004*

Informations complémentaires sur la succursale luxembourgeoise et sur la société de droit belge:

La succursale sera établie à l'adresse suivante:

rue du Cimetière, 9 - BP 2 - 8001 Strassen.

Elle a pour objet le commerce de gros de produits principalement alimentaires.

La société DELFOOD-WELVAART qui crée la succursale est enregistrée en Belgique à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0403754481.

La forme de la société DELFOOD-WELVAART est la société anonyme.

Elle a son siège social rue de l'Espérance n° 84 à 6061 Montignies-sur-Sambre en Belgique.

Les membres du Conseil d'Administration de la S.A. DELFOOD-WELVAART ont le pouvoir d'engager la société et ses succursales.

*Nominations:*

Adrien Segantini a été renommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale du 17 juin 2003 - Annexes au Moniteur belge du 10 décembre 2004.

Jean-Marc Van Cutsem a été renommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale du 15 juin 2004 - Annexes au Moniteur belge du 10 décembre 2004.

Il a été désigné comme administrateur-délégué chargé de la gestion journalière par le Conseil d'Administration du 25 juin 2004 - Annexes au Moniteur belge du 10 décembre 2004.

Louis Martin a été nommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale du 21 juin 2005 en remplacement de Michèle Ceresoli - publication en cours.

Jean-Marc Van Cutsem a été désigné comme représentant permanent de la succursale luxembourgeoise par le Conseil d'Administration du 23 août 2004.

Il a tous les pouvoirs de gestion journalière.

	Date de naissance	Adresse
Adrien Segantini	25 septembre 1948	rue de Leernes, 61, 6111 Montigny-le-Tilleul (B)
Jean-Marc Van Cutsem	3 mars 1958	Lijsterbessendreef, 12, 8020 Oostkamp (B)
Louis Martin	22 novembre 1946	rue Général Foy, 1, 75008 Paris (F)

A. Segantini / L. Martin / J.-M. Van Cutsem

*Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06508. – Reçu 166 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(061569.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

**HUISLUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 26, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.937.

Suite à la nomination de la société WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A. en remplacement de la société ESPADA S.A., démissionnaire ainsi que de la nomination de Mme Marino Sarah aux fonctions d'administrateur-délégué par décision du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2005, nous vous prions de procéder à l'enregistrement de cette nomination:

A Inscrire:

Démission de ESPADA S.A. en qualité d'administrateur.

Nomination en remplacement de WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A.

Nomination de Mme Marino Sarah en qualité d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01140. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(001332.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

31210

**FIDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 41.469.

Suite à la nomination de Mademoiselle Gwénaëlle Cousin en tant que fondée du pouvoir «B» en date du 1<sup>er</sup> octobre 2005, les administrateurs de la Société confirment que:

1. Les fondés de pouvoir «A» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Frank Verdier, né le 14 septembre 1970 à Saint-Maurice en France et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur André Gerard Theodorus Smits, né le 1<sup>er</sup> septembre 1962 à Amsterdam aux Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mademoiselle Charlotte Lill Marie Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp en Suède et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les fondés de pouvoir «B» de la Société nommés pour une durée indéterminée, sont les suivants:

- Madame Lutgarde Françoise Denys, née le 29 décembre 1967 à Oostende en Belgique et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mademoiselle Gwénaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes en France et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Les Administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «A» avec un autre fondé de pouvoir ou un Administrateur;
- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un fondé de pouvoir «B» avec un fondé de pouvoir «A» ou un Administrateur;
- Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution des sociétés luxembourgeoises, la Société est engagée en tant que fondateur par chaque Administrateur ou par chaque fondé de pouvoir «A» individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

F. Welman / M. Dijkerman

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087857.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

**CUPIDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 42.927.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 11 octobre 2005*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de CUPIDON S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- D'enregistrer la dénonciation du siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- D'établir le siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- D'accepter les démissions des administrateurs:
  - \* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
  - \* TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- D'accepter la démission de l'administrateur-délégué:
  - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- De démettre de ses fonctions en tant qu'Administrateur M. Guy Paul Hermans, résidant au 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg et ce avec effet immédiat;
- De nommer en qualité d'administrateurs:
  - \* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
  - \* TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
 avec effet immédiat, leur fonction expirant à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093793.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

**COMPTOIR FONCIER INVEST BENELUX, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1330 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 69.679.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 7 octobre 2005*

L'assemblée est ouverte à 12 heures sous la présidence de TORLAND CORPORATION.

L'assemblée nomme Madame Catherine Duterme comme scrutateur et désigne comme secrétaire Monsieur Alex Guyaux tous présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant ensemble 5.750 actions, soit 92,7% des actions émises, sont présents aux délibérations;

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Fixation d'une nouvelle adresse de la société;

2. Divers.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société au 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

2. Divers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole Monsieur le Président lève la séance à 12 heures.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03662. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092162.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

**GREEN ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 2.000.000.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 109.244.

En date du 23 août 2005, Gérard Becquer a été nommé en tant que Gérant de classe A de la société GREEN ALPHA, S.à r.l.

En date du 13 juillet 2005, Yann Duchesne a été nommé en tant que Gérant de classe A de la société GREEN ALPHA, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08041. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001235.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

**GREEN ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 2.000.000.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 109.244.

Lors de la résolution signée en date du 6 décembre 2005, les associés de la société GREEN ALPHA, S.à r.l. ont décidé de nommer Graeme Stening résidant au 135 MacDonald Road, The Gables, Lightwater, Royaume-Uni en tant que gérant A avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Julian Huxtable, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08045. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001233.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

**AVAYA BELGIUM, Société privée à responsabilité limitée,  
(anc. TENOVIS).**

Siège social: B-1070 Bruxelles, 1, rue Henri-Jozef Genesse.  
Adresse de la Succursale: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 78.199.

Il a été décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 6 septembre 2005 de la société AVAYA BELGIUM, ayant son siège social au 1, rue Henri-Jozef Genesse, B-1070 Bruxelles, qu'il résulte d'une décision du gérant unique que:

1. Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2005, l'objet social de la société TENOVIS a changé de Société Anonyme en société privée à responsabilité limitée;

2. Suite à la fusion par absorption en date du 30 juin 2005 par la société TENOVIS de la société AVAYA BELGIUM, la dénomination de la société a changé en AVAYA BELGIUM;

3. Il a été décidé en conséquence de changer également le nom de la succursale luxembourgeoise TENOVIS S.A., Succursale de Luxembourg en AVAYA BELGIUM, S.p.r.l., Succursale de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094104.3/799/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

**CEREP INVESTMENT F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 113.155.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 2 December 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4.** The Company will have the name CEREP INVESTMENT F, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

### Capital - Units

**Art. 6.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty Euro (EUR 50) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable. In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

**Art. 13.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### Unitholders' decisions

**Art. 14.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2006.

2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

CEREP II, S.à r.l., pre-named.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

3) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### **Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP INVESTMENT F, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

### Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

**Art. 13.** Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2006.
- 2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
CEREP II, S.à r.l., prénommée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

- 3) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 20, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

J. Elvinger.

(004351.3/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

### **ARMAND STRANEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 52, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARMAND STRANEN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(904015.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005.

### **ARMAND STRANEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 52, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARMAND STRANEN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(904014.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2005.

31217

**VALERES KONSTRUKTIOUN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 81.984.

L'adresse professionnelle des administrateurs-délégués de la société, Mess. Marc Diver et Alex Decker, se trouve désormais à L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter. Suite à un changement des statuts, l'administrateur HOLDING INDUSTRIEBOUW INTERNATIONAL S.A. s'appelle désormais VALERES HOLDING N.V., ayant transféré son siège social à B-2000 Anvers, Frankrijklei 105.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL07944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001111.3/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

**AMARLUX, S.à r.l. T & T, AGENCE MARITIME LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6171 Godbrange, 4, rue Hesselter.  
R. C. Luxembourg B 47.320.

*Extrait du contrat de cession de parts en date du 12 juillet 2005*

**Art. 3. Répartition des parts après cession**

Le capital de la société est de 24.750,00 EUR divisé en 198 parts sociales de 125,00 EUR chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

M. André D'Harcour .....	198 parts sociales
	198 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises - Experts comptables et fiscaux

Signature

*Cession de parts sociales*

Entre les soussignés:

1. Madame Tetyana Balats'ka, demeurant à F-11130 Sigean, 21, rue du 1<sup>er</sup> Mai,
2. Monsieur Tony Voyatzis, demeurant à F-13500 Martigues, 6, avenue Ch. De Gaulle,

«les cédants»;

1. M. André D'Harcour, demeurant au 4, rue Hesselter, L-6171 Godbrange,

«le cessionnaire»;

il est exposé ce qui suit:

1. La société à responsabilité limitée AMARLUX, S.à r.l. T & T. a été constituée en date du 29 mars 1994 par-devant M<sup>e</sup> Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich;

2. Le capital de la société est de 24.750,00 EUR divisé en 198 parts sociales de 125,00 EUR chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

Monsieur André D'Harcour .....	100 parts sociales
Madame Tetyana Balats'ka .....	49 parts sociales
Monsieur Tony Voyatzis .....	49 parts sociales
Total: .....	198 parts sociales

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Cession**

Les cédants cèdent au cessionnaire, qui accepte, 98 parts sociales de la société pré-désignée à M. André D'Harcour, pour le prix global de 30.000,00 EUR.

**Art. 2. Paiement, entrée en jouissance**

Le prix est payé à la signature des présentes.

Le cessionnaire se charge de faire les publications légales du transfert de propriété des parts sociales cédées dans les délais légaux.

**Art. 3. Répartition des parts après cession**

Le capital de la société est de 24.750,00 EUR divisé en 198 parts sociales de 125,00 EUR chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

M. André D'Harcour .....	198 parts sociales
Total .....	198 parts sociales

**Art. 4. Droit applicable, compétence judiciaire**

Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg-Ville sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu.

Fait à Luxembourg, le 12 juillet 2005.

T. Balats'ka / T. Voyatzis / A. D'Harcour / Signature

*Le cédant / Le cédant / Le cessionnaire / Le gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08330. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071487.3/592/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

**ELIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 86.520.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELIX S.A., avec siège social à L-2610 Howald, 250, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.520,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du douze mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 926 du 18 juin 2002,

au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

2. Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

3. Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste, de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Howald à Dudelange et de fixer la nouvelle adresse à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, avec modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

*Troisième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, S. Kieffer, J.-P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2005, vol. 360, fol. 64, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004012.3/201/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

**ELIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 86.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004016.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

**AZURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 61.746.550.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.413.

En date du 7 décembre 2005, l'associé unique de la société AZURE, S.à r.l. a décidé de nommer en tant que commissaire ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour l'exercice comptable débutant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09392. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(001189.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

---

**INDIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 123.500.000.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.539.

En date du 7 décembre 2005, l'associé unique de la société INDIGO, S.à r.l. a décidé de renouveler le mandat du commissaire ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour l'exercice comptable débutant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09399. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(001196.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

---

**CARMINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 6.500.000.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.537.

En date du 7 décembre 2005, l'associé unique de la société CARMINE, S.à r.l. a décidé de renouveler le mandat du commissaire ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour l'exercice comptable débutant le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09397. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(001200.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

---

**RAY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.599.194.600.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 104.766.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 12 décembre 2005, les associés de la société RAY INVESTMENT, S.à r.l. ont décidé de nommer en tant que Réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001202.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

**SOFINO, SOCIETE FINANCIERE DU NORD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.358.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE DU NORD S.A.H., en abrégé SOFINO, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 35.358, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 13 mars 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 434 du 11 mai 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, demeurant à Habay-la-Neuve (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Huart, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante: La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société a en outre pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire». Cette modification prendra effet au 31 décembre 2005.

2. Modification de la date d'assemblée générale qui se tiendra dorénavant le deuxième mardi du mois d'avril à 13.30 heures.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société avec effet au 31 décembre 2005.

En conséquence, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, la transformation, l'exploitation et la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative.

La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle et de la fixer au deuxième mardi du mois d'avril à treize heures trente.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril à treize heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Gillet, C. Huart, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 29 décembre 2005, vol. 406, fol. 91, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert le 9 janvier 2006.

M. Lecuit.

(004218.3/243/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**SOFINO, SOCIETE FINANCIERE DU NORD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.358.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 janvier 2006.

M. Lecuit.

(004220.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**FIDUCIAIRE IBERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 27.940.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001358.3/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

**LUXCONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6225 Altrier, 38, Op der Schanz.  
R. C. Luxembourg B 94.699.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03394, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2005.

*Pour LUXCONSULTING, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(903961.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

---

**AGENCE IMMOBILIERE JEAN-PAUL LEHNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 28, rue Dr. Herr.  
R. C. Luxembourg B 105.753.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2005.

*Pour AGENCE IMMOBILIERE JEAN-PAUL LEHNEN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(903962.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

---

**BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Schieren.  
R. C. Luxembourg B 95.807.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2005.

*Pour BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(903963.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

---

**DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 113.167.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the ninth November, 2005.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

DHCRE II HoldCo I, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is DHCRE II HoldCo II, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), represented by 4,000 (four thousand) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Partners decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the managers toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

### Subscription - Payment

All the 4,000 (four thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by DHCRE II HoldCo I, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) is as now at the disposal of the Company DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs Valérie Scholtes, employee, residing at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- DHCRE II LUXCO DIRECTOR LIMITED, 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom.

Each manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The company shall have its registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

DHCRE II HoldCo I, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, adresse professionnelle: 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera DHCRE II HoldCo II, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou

autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; d'acquérir (aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger), directement ou indirectement, des biens immobiliers (incluant mais ne se limitant pas aux immeubles industriels, commerciaux, financiers et résidentiels), de financer de telles acquisitions, et de créer, d'acquérir, de financer et/ou de gérer toutes autres sociétés ou entités légales nécessaires à l'accomplissement de son objet, ainsi que de gérer et de développer tout bien immobilier ainsi acquis; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

*Souscription - Libération*

Les 4.000 (quatre mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par DHCRE II HoldCo I, S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société DHCRE II HoldCo II, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Madame Valérie Scholtes, employée, demeurant au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- DHCRE II LUXCO DIRECTOR LIMITED, 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 74, case 8. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

*J. Elvinger.*

(004448.3/211/356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

**CEREP INVESTMENT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.153.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 2 December 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property

rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4.** The Company will have the name CEREP INVESTMENT I, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

#### Capital - Units

**Art. 6.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty Euro (EUR 50) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

#### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

**Art. 13.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Unitholders' decisions

**Art. 14.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting. In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company

is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2006.

2) Is appointed as manager for an undetermined duration:  
CEREP II, S.à r.l., pre-named.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

3) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### **Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir

ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP INVESTMENT I, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

#### Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

#### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

**Art. 13.** Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

#### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2006.

2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

CEREP II, S.à r.l., prénommée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 20, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

J. Elvinger

(004349.3/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

#### FEDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R. C. Luxembourg B 87.225.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2005, réf. DSO-BK00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 octobre 2005.

D. De Coster

Administrateur-délégué

(903964.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2005.

**MOBILEO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 113.127.

## STATUTS

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

duly represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on December 28th, 2005.

2. The company ECOREAL S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 38.875,

duly represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on December 28th, 2005.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of MOBILEO S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the Board of Directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Moreover the Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by EUR 969,000.- (nine hundred sixty-nine thousand Euro) in order to raise it from its amount of 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 1,000,000.- (one

million Euro) as the case may be by the issue of 9,690 (nine thousand six hundred ninety) shares of a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 as amended, and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a Board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The Board of Directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The Board of Directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two directors.

The Board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or tel-fax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors meetings.

**Art. 8.** Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the Board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of May at 1.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The Board of Directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., in abbreviation MPI LUX S.A., pre-named, three hundred and nine shares . . . . .	309
2) by the company ECOREAL S.A., prenamed, one share . . . . .	1
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

### *Extraordinary general meeting*

The appearing parties, duly represented, and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, for a period of six years, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2011:

1. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

2. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474;

3. The company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 34.766.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2011:

The company COMCOLUX, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 58.545.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting in his here above stated capacity, known to the notary by name, surname, civil status and residence, he signed the original deed together with the Notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2005.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOBILEO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

En outre, la Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, améliorer, louer et céder des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, le tout dans les limites de la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), le cas échéant par l'émission de 9.690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Les décisions du Conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration devront être signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 13.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé MPI LUX S.A., prénommée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2) par la société ECOREAL S.A., prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais incombant à la société du chef de sa constitution s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;
2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;
3. La société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.766.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

La société COMCOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.545.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, vol. 151S, fol. 68, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 janvier 2006.

T. Metzler.

(003970.3/222/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

---

### **FIDUCIAIRE COMPTABLE LUXCONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 93.769.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(001359.3/3014/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

---

**CEREP INVESTMENT H, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 113.156.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the sixth day of December.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 2 December 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4.** The Company will have the name CEREP INVESTMENT H, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

**Capital - Units**

**Art. 6.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty Euro (EUR 50) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable. In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

**Art. 13.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### **Unitholders' decisions**

**Art. 14.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2006.

2) Is appointed as manager for an undetermined duration:  
CEREP II, S.à r.l., pre-named.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

3) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### Objet - Dénomination - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP INVESTMENT H, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

### Capital - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

**Art. 13.** Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2006.

2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

CEREP II, S.à r.l., prénommée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 20, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

J. Elvinger.

(004352.3/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

**CEREP INVESTMENT G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.154.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 2 December 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4.** The Company will have the name CEREP INVESTMENT G, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

**Capital - Units**

**Art. 6.** The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by two hundred fifty (250) units of fifty Euro (EUR 50) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable. In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

#### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

**Art. 13.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Unitholders' decisions

**Art. 14.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

#### Applicable law

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2006.

2) Is appointed as manager for an undetermined duration:  
CEREP II, S.à r.l., prenamed.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.

3) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### **Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP INVESTMENT G, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

#### **Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

**Art. 13.** Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II, S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

31248

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2006.
- 2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
CEREP II, S.à r.l., prénommée.
- Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- 3) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 20, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

J. Elvinger.

(004350.3/211/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

**REAL PROPERTIES CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 26, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 73.904.

Suite à la nomination de la société RENTCO S.A. en remplacement de la société ESPADA S.A., démissionnaire, par décision du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2005, nous vous prions de procéder à l'enregistrement de cette nomination:

A Inscrire:

Démission de ESPADA S.A. en qualité d'administrateur.

Nomination en remplacement de RENTCO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01144. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(001343.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.